



Rio de Janeiro, Brésil
20-22 juin 2012

Point 8 de l'ordre du jour
Débat général

**Déclaration de la délégation du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord exerçant
son droit de réponse à la déclaration faite
par la Présidente de la délégation de l'Argentine
lors du débat général du 22 juin 2012**

1. Le Royaume-Uni affirme sa souveraineté incontestable sur les îles Falkland et les zones maritimes environnantes.
2. Le Gouvernement britannique attache une grande importance au principe d'autodétermination, tel qu'énoncé au paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies (qui parle toutefois de « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »). Faut-il rester plus proche du texte de la Charte?) et à l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, sur lequel se fonde notre position sur les îles Falkland. La souveraineté sur ces îles ne pourra être négociée que si leurs habitants le souhaitent et seulement à ce moment-là.
3. Les représentants démocratiquement élus des îles Falkland ont à nouveau exprimé leurs propres vues avec clarté, lorsqu'ils se sont rendus à l'ONU lors de la session du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui s'est tenue en 2012. Ils ont demandé au Comité de reconnaître qu'ils étaient investis, comme n'importe quel autre peuple, du droit à disposer d'eux-mêmes. Ils ont rappelé les faits historiques, à savoir que les îles Falkland n'étaient pas peuplées par des autochtones et qu'aucune population civile n'en avait été chassée avant l'installation de leurs premiers arrivants, il y avait plus de huit générations de cela. Ils ont confirmé qu'ils avaient été et demeuraient la seule population à vivre sur les îles Falkland, et qu'ils ne souhaitaient modifier en aucune façon le statut de celles-ci.
4. Le Royaume-Uni appuie la décision légitime d'explorer des gisements d'hydrocarbures dans ses eaux territoriales, prise par le Gouvernement des îles Falkland en conformité avec le droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et le paragraphe 2 de l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civiques et politiques.



5. Le Royaume-Uni note que le Gouvernement argentin a annoncé qu'il avait le projet d'explorer des gisements d'hydrocarbures dans l'Atlantique Sud. Les îles Falkland et le Gouvernement argentin assument tous deux la responsabilité environnementale de ces activités d'exploration. Le Gouvernement des îles Falkland prend ses responsabilités très au sérieux. Il a financé des études d'évaluation externes que mènent des institutions britanniques telles que l'Institut de gestion et d'évaluation de l'environnement (Institute of Environmental Management and Assessment) et l'Association écossaise des sciences de la mer (Scottish Association for Marine Science). Il a également fait appel à des spécialistes du Ministère britannique de l'énergie et du changement climatique, de l'administration de la santé et de la sécurité et de l'Institut britannique d'études géologiques (British Geological Survey), afin de réglementer les explorations de gisements au large des côtes, tant du point de vue de leurs conséquences sur l'environnement que de la santé et de la sécurité. Ces normes environnementales de sécurité, parmi les plus strictes existant dans le monde, sont les mêmes que celles qui s'appliquent dans les eaux territoriales britanniques.
